
PROCOLE SANITAIRE DU LOCAL DES JEUNES

ACTIVITE DE L'ESPACE JEUNES

APPLICABLE AU 18 JUIN 2020 JUSQU'A NOUVEL ORDRE

De manière à lutter contre la propagation du virus Covid-19, le Local des Jeunes vous invite à privilégier l'inscription et la réservation des activités de l'Espace Jeunes par mail.

Ainsi, nous vous proposons de suivre les consignes suivantes :

1. Constitution du dossier d'inscription 2020/2021 (valable dès cet été)

Les familles sont invitées à contacter les animateurs du loc@l des jeunes par téléphone pour l'envoi du dossier d'inscription par mail avec la liste des documents à joindre

- juin, juillet : 06 15 16 67 62

- août : 06 18 68 78 50

2. Inscriptions aux activités

Le dossier d'inscription complet, les familles doivent réserver les activités par mail. Une confirmation leur sera adressée avec la liste du matériel à fournir (pique-nique par exemple).

3. Facturation des activités

Une facture (titre de recette) récapitulative des activités réservées sera adressée aux familles à l'issu du mois écoulé.

Vous pourrez alors effectuer votre paiement en ligne avec votre carte bancaire (rubrique «En 1 clic» sur le site www.hautetarentaise.fr

Un accueil physique des familles est toutefois possible au Loc@l des Jeunes

- **Pas plus de 12 personnes en même temps dans les locaux (personnel compris)**
- **Lavage des mains à l'entrée**
- **Inscription sur le registre de passage**
- **Désinfection du matériel**
- **Respect de la distanciation physique**

Accueil des jeunes et transport

Il est demandé aux parents de vérifier la température de leur enfant avant leur arrivée au Loc@l des Jeunes.

Les jeunes seront accueillis à l'extérieur du Loc@l des Jeunes sauf en cas de pluie.

Nous invitons les parents à déposer et à récupérer leurs enfants devant le Loc@l des Jeunes, en évitant tout contact avec le personnel et les jeunes.

Les animateurs restent à la disposition des familles pour toutes les informations par téléphone : *06 18 68 78 50 ou 04 79 07 27 16*

Les jeunes doivent être munis d'un masque. Si l'activité dure plus de 4 heures, le Loc@l des Jeunes fournit le masque.

Les recommandations sanitaires doivent être respectées :

- Pas de distanciation physique au sein d'un même groupe (à l'intérieur comme à l'extérieur)
- Désinfection des mains au début et à la fin des trajets, des temps de repas et des activités
- Utilisation de mouchoirs à usage unique.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et les mineurs de 11 ans et plus lors des déplacements (il faut retenir que le masque n'est pas exigé en activité et dans les véhicules).

Les jeunes sont acheminés aux activités dans des véhicules 9 ou 6 places. Un siège sur deux sera occupé par les jeunes (soit 5 jeunes dans un véhicule 9 places ; 3 jeunes dans un 6 places), sauf circonstances particulières et exceptionnelles. Les véhicules sont désinfectés tous les jours.

Les activités

Les animateurs ont privilégié cet été des activités de plein air.

La pratique des activités sera limitée à 12 personnes, encadrement compris.

Les activités réalisées dans le local de l'Espace Jeunes (961 rue de Pinon à Bourg-Saint-Maurice) sont limitées à 8 mineurs et 1 encadrant. Le local sera désinfecté à chaque utilisation.

Il sera vérifié que les prestataires se sont munis et veillent au respect de leur propre protocole sanitaire (y compris pour les campings en mini-séjour), et que seul notre groupe bénéficie de l'activité du prestataire (pas d'activité commune avec d'autres groupes).

Il sera demandé aux jeunes de ne pas échanger des objets personnels (portable, oreillettes, serviettes...) et de ne pas partager de denrées alimentaires.

La plage

Si la distanciation physique est en mesure d'être respectée (par rapport à d'autres groupes), les jeunes peuvent s'installer sur la plage. Si la distanciation est impossible, seule la baignade sera autorisée.

Le matériel

Lors d'échanges de livres, ballons... Le lavage des mains des jeunes et la désinfection du matériel seront effectués avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination.

Bivouac

Les règles sanitaires décrites ci-dessus s'appliquent également en bivouac auxquelles il faut ajouter des règles spécifiques.

Le groupe est limité à 10 jeunes avec 2 encadrants pour 2 véhicules. Jeunes et encadrants bénéficient d'une tente individuelle qui sera désinfectée avant et après le séjour.

Les courses et la vaisselle seront réalisés par un encadrant avec des jeunes, avec un masque. Blouse, gants et charlotte seront obligatoires pour la préparation des repas. Le service se fait de manière individuelle (« à l'assiette ») à la charge de l'équipe d'encadrement. Tables et chaises sont désinfectées à la fin de chaque repas.

Les masques sont fournis par le Loc@l des Jeunes

Conduite à tenir lors d'une suspicion de covid-19

Tout symptôme évocateur (température, fatigue, nez qui coule, perte du goût, troubles ORL, troubles digestifs...) d'infection au covid-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port du masque. Les parents seront avertis immédiatement, et devront venir le chercher dans les plus brefs délais.

L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau aux activités de l'Espace Jeunes sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, ce protocole sera adapté.